

Paris, le 6 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annnonce de l'acquisition de la sucrerie Lesaffre Frères par Cristal Union : la recomposition du bassin sucrier du sud de Paris se poursuit

Ce 5 février, en soirée, à la grande surprise de tous, Cristal Union a annoncé l'acquisition de 100% de la Société de Participations Industrielles, actionnaire majoritaire de la société Lesaffre Frères, via sa holding Cristal-Financière.

A peine un mois après l'annonce de la fermeture de la Sucrerie de Souppes-sur-Loing (77), c'est un nouveau changement majeur pour la filière betterave sucre : les deux dernières structures familiales privées du paysage sucrier seine-et-marnais, francilien et national, vont disparaître, même si dans le cas de Lesaffre, l'activité de la sucrerie, basée à Nangis (77), demeure.

Dans leur communiqué de presse commun, Cyril Lesaffre, PDG de Lesaffre frère, indique que « *cette cession par la famille Lesaffre de sa sucrerie à Cristal Union est un passage de flambeau et une chance pour l'avenir (...) pour relever les défis économiques, humains et environnementaux* ». Xavier Astolfi, Directeur général de Cristal Union, précise que « *Cristal Union entend développer l'activité* » de la Sucrerie de Nangis.

Pour le moment, rien ne change pour les planteurs de Nangis : leurs contrats de betteraves 2025 demeurent et la structure reste privée. A l'issue de cette opération de rachat (qui doit être validée par les autorités compétentes), la société Lesaffre Frères, aura pour actionnaires Tereos à 37% et la holding Cristal-Financière à 63%.

Cyrille Milard, président de la CGB Ile-de-France, constate cette recomposition industrielle du bassin sucrier du Sud de Paris et s'interroge : « *était-elle évitable ?* ». Il regrette par ailleurs la disparition des deux derniers acteurs privés historiques du paysage betteravier et indique : « ***La CGB Ile-de-France restera vigilante sur les conséquences que ces changements pourront avoir pour les planteurs mais aussi pour l'écosystème agricole local lié à la culture de la betterave et à ses produits sucre et pulpe.*** »

Franck Sander, président de la CGB a déclaré : « ***en moins d'un mois, les deux derniers groupes sucriers privés et familiaux, tous deux basés en Seine-et-Marne, ont annoncé une cessation d'activité pour l'un, une cession pour l'autre. C'est la fin d'une époque et aussi un signal fort : un groupe privé mono-usine ne peut plus supporter le niveau de risque qui résulte de la pression sur les moyens de production et de la concurrence déloyale que nous subissons. Or, ce risque est reporté pour une large part sur les betteraviers, ce qui pourrait menacer la pérennité de cette culture à l'avenir. Il est donc temps d'apporter des réponses aux agriculteurs, en particulier sur les moyens de production, en accélérant l'examen par les Députés de la proposition de loi Duplomb-Menonville*** ».